

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 644

présenté par

M. Cordier, Mme Bonnet et M. Brigand

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 24 par les mots :

« en permettant, lorsque cela est nécessaire pour protéger les élevages, les tirs de loups et de lynx ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour garantir le maintien et accompagner le développement de l'agropastoralisme il est indispensable de permettre les tirs de loups et de lynx qui menacent les troupeaux. Les attaques, même lorsque les animaux ne sont pas tués, sont traumatisants pour eux et ont un impact considérable. Les éleveurs doivent pouvoir protéger leurs troupeaux par des tirs si c'est nécessaire.